

PREMIERE DEMANDE DE CREATION

RENOUELEMENT

CHANGEMENT DE GÉRANT

MODIFICATION

DEMANDEUR

Numéro SIRET :

Nom de l'Établissement :

Adresse postale :

Nom du gérant :

Téléphone portable du gérant :

E-mail du gérant :

Type d'occupation du domaine public :

- Terrasse ouverte
- Terrasse semi-ouverte / couverte
- Terrasse fermée
- Terrasse sur aire de stationnement
- Étalage
- Vente éphémère (sapins...)
- Autres (à préciser)

Dimensions souhaitées en mètres :

Largeur : Longueur :

Hauteur : (Doit être inférieure à 1,70 m)

Si demande de terrasse :

SURFACE TOTALE et MAXIMALE souhaitée :m²

Accessibilité Pompiers : OUI NON

Accessibilité PMR : OUI NON

MOBILIERS ET SUPPORTS

Tout matériel utilisé ou exposé dans la surface d'occupation (*)	Nombre de tables
	Nombre de chaises
	Nombre de mange-debout.....
	Nombre de bancs
	Nombre de bacs à plantes
	Nombre de parasols
	Nombre de parois de séparation
	Nombre de porte-menus/chevalets.....
	Nombre de stands de service.....
	Nombre d'automates
	Nombre de présentoirs à journaux
	Nombre de tourniquets cartes postales.....
	Nombre d'étalages.....
	Nombre de vitrines mobiles
	Nombre de machines à glaces.....
	Nombre de rôtissoires
	Autres (à préciser)

(*) La Mairie s'autorise à accepter ou à refuser le type de mobilier utilisé sur le domaine public.

Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation :

1. Les autorisations délivrées sont personnelles **précaires et révocables**, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce et doivent être entièrement démontées.
2. Elles ne sont **ni transmissibles, ni cessibles** et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.
3. Leur titulaire a **l'obligation d'acquitter les taxes et droits** qui y affèrent.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e),

certifie l'exactitude des renseignements qui précèdent, et déclare prendre l'engagement de respecter le

Règlement d'occupation du domaine public et la Charte des Terrasses et Etalages de la Ville de Clichy-la-Garenne.

Fait à Clichy-la-Garenne, le

Signature du demandeur

Le dépôt de la présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation municipale (délai d'instruction : 2 mois).

Ce document doit être complété et transmis avec l'ensemble des pièces justificatives (cf. page 3) au format PDF au Service Commerce de la Direction du Développement Économique : commerce@ville-clichy.fr

PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

- Extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Carte Nationale d'Identité ou Titre de Séjour du gérant ;
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle de l'année en cours (incluant le matériel exposé à l'extérieur : terrasse ou étalage) ;
- Copie du bail commercial en cours ;
- Plan de situation (croquis au 1/100ème) de l'utilisation du domaine public accompagné d'un descriptif de l'aménagement ;
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle de l'année en cours (incluant le matériel exposé à l'extérieur : terrasse ou étalage) ;
- Copie du bail commercial en cours ;
- Photo de la devanture du commerce de moins de 3 mois ;
- Photo du mobilier (étalage, chaises, tables, ...) en conformité avec la Charte des Terrasses (plastique interdit, uniquement métal ou bois) ;
- Règlement de l'occupation du domaine public daté et signé en page 7 (dernière page).